

FLASH INFOS

Sélection INSPECTEUR PRINCIPAL (IPIS) CAPC du 13 mars 2014

Cette CAPC relative à la présentation des résultats de la sélection IPIS était présidée par la Directrice Générale.

CGC-Douanes était représentée par Karine Corbion-Conrad.

Le nombre d'inscrits est en très légère baisse par rapport à celui de l'an passé (94 inspecteurs se sont inscrits à la sélection contre 97 en 2013). La désaffection des années 2011 et 2012 (respectivement 73 et 74 inscrits) semble donc passagère car on retrouve le niveau d'inscription des années 2009 et 2010. L'attractivité de la sélection ne semble pas non plus avoir pâti cette année du PSD 2018, qui implique une nouvelle répartition et surtout une nouvelle doctrine d'emploi des cadres supérieurs encore inconnue à ce jour.

16 inspecteurs ont été admis à la sélection professionnelle d'IP, comme l'an passé. **A noter que les taux de promotion, définis tous les ans suite à des arbitrages interministériels, ne sont pas encore arrêtés.** Ceux-ci devraient être annoncés à la baisse, en raison des contraintes budgétaires pesant de plus en plus sur la fonction publique.

Comme les années précédentes, l'administration a choisi de ne pas saturer le taux de promotion au grade d'IP (soit une vingtaine d'admissions possibles, au lieu de 16). **CGC-Douanes, contrairement à d'autres OS, défend le principe d'un niveau de sélection élevé,** qui devrait permettre de continuer à valoriser la fonction d'IP, et son déroulé de carrière, avec des débouchés différents de ceux de la carrière longue.

Les cadres supérieurs, de carrière courte ou longue, n'ont actuellement aucune visibilité sur l'évolution de leurs fonctions dans le cadre du PSD, qui implique une refonte complète des doctrines d'emploi des cadres supérieurs carrière courte et carrière longue, sans garantie que ces deux types de carrière gardent leurs spécificités et leur intérêt. Si le nombre de cadres supérieurs reste identique, l'organisation future de la douane telle qu'elle est décrite dans le PSD implique une concentration géographique des cadres supérieurs. Quid de leurs fonctions ? S'achemine-t-on vers « une armée mexicaine », avec des adjoints d'adjoints d'adjoints ?

Mme CROQUEVIELLE et M. BLANC ont confirmé qu'une réflexion sur l'évolution des métiers et des parcours de carrière est prévue cette année, qui permettra notamment d'aborder les modalités de promotion et l'évolution des parcours professionnels.

La féminisation des lauréats se confirme

2012 avait marqué le pas concernant le pourcentage de femmes inscrites (23%), par rapport aux 2 années précédentes (28,8%).

2013 avait vu une très nette hausse (38%) des candidatures féminines, que 2014 confirme (37,6 %) : plus du tiers des inscrits sont des femmes. Surtout, les femmes représentent plus des 2/3 tiers des candidats admissibles (62%).

Au final, 10 femmes ont été admises (et 6 hommes), confirmant un taux important de féminisation de l'encadrement supérieur en douane (45 % des IP2, et une proportion des cadres supérieurs femmes IR3 identique au taux de féminisation global pour la douane (qui est d'environ 37 %), à comparer au taux de 25,6 % pour l'encadrement supérieur des administrations financières et économiques.

L' « épreuve » de la culture générale

CGC Douanes demande régulièrement que soit engagée une réflexion sur une évolution de la nature des épreuves de la sélection, concernant précisément la dissertation de culture générale. En effet, il ne s'agit pas de la seule épreuve qui puisse tester la capacité des candidats à organiser et mobiliser leurs₂



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui vous informe !

idées, pour être en mesure de mener à bien des réflexions sur un sujet stratégique ou de proposer des solutions pragmatiques à des problèmes concrets.

Une épreuve plus professionnelle et moins académique, sans être pour autant purement technique, comme une note de synthèse avec formulation d'avis, inciterait probablement plus d'inspecteurs déjà très investis dans leurs fonctions à s'inscrire à la sélection. Celle-ci mettrait en exergue leurs qualités et compétences professionnelles et issues de leur expérience.

Mme CROQUEVIELLE et M. BLANC ont cependant fait part de leur attachement à cette épreuve qui permettrait de garantir un standard de qualité du cadre supérieur en évitant une professionnalisation trop grande des épreuves (celles des jours 2 et 3 étant professionnelles). Compte-tenu de l'évolution croissante des responsabilités qu'aura à assumer l'IP dans la suite de son parcours professionnel, la nature de cette épreuve permettrait de s'assurer que le candidat maîtrise suffisamment un environnement général non douanier.

Les critères de sélection à l'oral

Outre un exposé articulé, clair et répondant à la question posée, le jury recherche une hauteur de vue et une capacité à « problématiser » : le candidat doit montrer sa capacité à se projeter dans la fonction d'IP2.

Dans la deuxième partie de l'épreuve (mises en situation concrètes), le jury vérifie la capacité du candidat à apprécier les situations. Une méconnaissance partielle sur un domaine technique peut être excusable mais une mauvaise appréciation d'une situation concrète sera rédhibitoire : la capacité à réagir et la posture du futur IP 2 sont essentielles.

A noter que le jury a remarqué une certaine méconnaissance des candidats de l'environnement administratif et institutionnel général (interministériel ou gouvernemental).

Annexe : Chiffres-clés de la sélection IP des douanes 2014

- Le nombre d'inscrits à la sélection a diminué de 4% par rapport à 2013 : 93 candidats ont déposé un dossier d'inscription en 2014 contre 97 en 2013 et 74 en 2012.

Les inscrits

2014	2013	2012	2011	2010
93	97	74	73	91

Le nombre de candidats présents aux épreuves a logiquement baissé.

Les candidats présents aux épreuves

2014	2013	2012	2011	2010
83	89	63	62	78

- Le nombre de femmes inscrites reste très élevé cette année (35 en 2014, contre 37 en 2013), confirmant l'intérêt des femmes pour cette sélection professionnelle. Elles représentent ainsi désormais plus du tiers des inscrits : 37 % (35 femmes pour 58 hommes).

Nombre et pourcentage de femmes par rapport au nombre d'inscrits

2014	2013	2012	2011	2010
35	37	17	21	26
37,6 %	38%	23%	28,8%	28,8%

Synthèse

	93 inscrits	34 admissibles	16 admis
Hommes	58	13	6
Femmes	35	21	10

Les femmes confirment leur performance aux épreuves écrites : près des 2/3 des femmes (62 %) sont admissibles contre la moitié (52 %) en 2013.

Les résultats par année

Admis	2014	2013	2012	2011
Hommes	6	9	7	8
Femmes	10	7	8	8

- S'agissant de [l'âge moyen des candidats admis](#),

Age des admis

	2014	2013	2012	2011
Moyen	36	36	37	35
Le plus jeune	32	30	30	29
Le plus âgé	45	46	41	42

Age moyen des candidats inscrits

2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
40,3	39,6	39,7	40	38,5	37	37

L'âge moyen des inscrits est le plus élevé depuis la réforme de 2008, il se stabilise cependant à 39/40 depuis 2011.

- En terme de [répartition géographique et de nature des fonctions des admis](#), le nombre de candidats admis originaires de Province redevient conforme aux sélections antérieures à 2013.

Répartition géographique des admis

	2014	2013	2012	2011
DG	7	10 (dont 1 Paris-Spécial et 1 détaché)	3	7
Ile de France	5	5 (dont 2 officiers de liaison)	6	4
Province	4	1	6	4
Outre mer	0	0	0	1

Fonctions des admis

Rédacteurs (DG)	9
Enquêteurs	1
Officier naval	1
ODJ	1
TRACFIN	1
Agents poursuivants	2
Informaticien	1

Par rapport aux 2 années précédentes, outre la stabilité de la fonction de rédacteur DG, apparaissent cette année de nouvelles fonctions : agent poursuivant, informaticien, officier naval, officier de douane judiciaire et inspecteur à TRACFIN.

- S'agissant de la [participation au pré-stage](#) organisé par la DNRFP, celle-ci continue d'être efficace (46 % des inscrits l'ont suivi et 68 % des admissibles).

	2014	2013	2012	2011
Candidats ayant effectué le pré-stage l'année de la sélection	27	23	15	23
Candidats <u>admis</u> ayant effectué le pré-stage	11	11	9	12

A noter que sur les 16 admis, 9 participaient pour la première fois à la sélection, 4 pour la deuxième fois et 3 pour la troisième fois : la persévérance peut donc être payante.

PREFON - RETRAITE

**N°1 DE LA COMPLEMENTAIRE RETRAITE
DE LA FONCTION PUBLIQUE**

**12 BIS RUE DE COURCELLES - 75008 PARIS
N° VERT : 0 800 208 208**

WWW.PREFON.ASSO.FR

BULLETIN D'ADHESION
AU SYNDICAT *CGC-Douanes*

Pour adhérer, renvoyez le présent bulletin, accompagné de votre chèque de cotisation libellé à l'ordre de *CGC-Douanes* à :

***CGC-Douanes* – Immeuble TURGOT – teledoc 909**
86-92 allée de Bercy 75 012 PARIS

Fiche de renseignements à compléter :

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Fonctions :

Grade :

Echelon :

Coordonnées professionnelles :

Service :

Direction :

Adresse :

Tél. :

Fax :

E-mail :

Coordonnées personnelles (si vous désirez y recevoir votre courrier syndical) :

Adresse : _____

Tél. :

E-mail :

Le montant des cotisations est disponible sur le site internet de *CGC-Douanes*, rubrique infos pratiques.

Le montant de la cotisation englobe une protection juridique personnelle à caractère syndical et professionnel. Pour information, 66 % des cotisations sont déductibles de votre impôt sur le revenu.

contacts :

tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr